

Révision: 2.0 Date: 13 Mars 2017

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- | | | |
|------------|---|---|
| 1.1 | Identificateur de produit
Désignation Commerciale | M-Prep Conditioner A |
| 1.2 | Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation Identifiée

Utilisations Déconseillées | PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

Rien d'autre que ce qui précède. |
| 1.3 | Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Identification de la société


Téléphone
Fax
Email (personne compétente) | VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD
Stroudley Road
Basingstoke
Hampshire
RG24 8FW
Royaume-Uni
+44 (0) 1256 462131
+44 (0) 1256 471441
mm.uk@vishaypg.com |
| 1.4 | Numéro d'appel d'urgence
Tél. d'urgence
Langues parlées | (00-1) 703-527-3887

CHEMTREC (24 heures)
Toutes les langues européennes officielles. |

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- | | | |
|--------------|--|---|
| 2.1 | Classification de la substance ou du mélange | Met. Corr. 1; H290 |
| 2.1.1 | Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) | Met. Corr. 1; H290 |
| 2.2 | Éléments d'étiquetage
Désignation Commerciale
Contient:

Pictogramme(s) de Danger | Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)
M-Prep Conditioner A
Non applicable

 |
| | Mention(s) d'Avertissement | Attention |
| | Mention(s) de Danger | H290: Peut être corrosif pour les métaux. |
| | Conseil(s) de Prudence | P234: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. |
| 2.3 | Autres dangers | Rien de connu. |

Révision: 2.0 Date: 13 Mars 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Phosphoric Acid	<6	7664-38-2	231-633-2	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement	Met Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 %

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Inhalation

Contact avec la Peau

Laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Ne pas faire vomir. Si des symptômes apparaissent alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Eteindre l'incendie avec de l'anhydride carbonique, de la poudre chimique, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ininflammable. Réagit avec les métaux en libérant des hydrogènes. Les produits de réaction peuvent inclure cyanure d'hydrogène. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone. Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours

d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- 6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Assurer une ventilation adéquate. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8.
- 6.2 **Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter de respirer vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Neutraliser soigneusement les restes de matières, puis laver à grande eau. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- 6.4 **Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- 7.2 **Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
 Température de stockage <27°C
 Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.
 Matières incompatibles Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.
- 7.3 **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 **Paramètres de contrôle**
- 8.1.1 **Limites d'exposition sur le lieu de travail**

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m³)	Remarque
Phosphoric Acid	7664-38-2	0.2	1	0.5	2	INRS (ED 984), VLIIEP

Source: INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984), VLIIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

- 8.1.2 **Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 **PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 **Contrôles de l'exposition**
- 8.2.1 **Contrôles techniques appropriés** Veiller à ce que le personnel d'exploitation soit entraîné pour minimiser l'exposition. Assurer une ventilation adéquate. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.
- 8.2.2 **Mesures de protection individuelle, tels que les** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques

équipements de protection individuelle (EPI)

sont applicables. maintenir une bonne hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. EN CAS d'exposition: En cas de contact avec la peau ou les yeux, rincer à l'eau douce.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (NE374). Indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon la norme EN 374 Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Des gants en néoprène ou en caoutchouc sont recommandés.

Protection respiratoire



Protection de corps:

porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Claire
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	~100°C
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'Evaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	~1-1.1 (H2O = 1) (Mélange)
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Aucun.

Révision: 2.0 Date: 13 Mars 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Peut réagir avec certains métaux comme l'aluminium, le magnésium et le zinc, occasionnant la formation d'oxydes phosphoreux.
10.4	Conditions à éviter	Rien de connu.
10.5	Matières incompatibles	Substances alcalines et substances contenant du chlore.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Oxydes de phosphore. La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
	Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Toxicité aiguë - Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 >20.0 mg/l.
	Toxicité aiguë - Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Phosphoric Acid:	Résultat du test: Corrosif (1500.41 in the Federal Register Vol. 38, No. 187, S. 26019 from 1973-09-27)
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
11.2	Autres informations	Rien de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons)
12.2	Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit a une forte mobilité dans le sol. Phosphoric Acid: Très soluble
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

Révision: 2.0 Date: 13 Mars 2017

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Envoyer après traitement préalable à une installation d'incinération de déchets dangereux appropriée conformément à la législation.
13.2	Autres informations	Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1	Numéro ONU	UN 1760	UN 1760
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	CORROSIVE LIQUID, N.O.S (Phosphoric Acid)	CORROSIVE LIQUID, N.O.S (Phosphoric Acid)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	8	8
14.4	Groupe d'emballage	III	
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable	

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
15.1.1	Règlements de l'UE Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation	Sans restriction
15.1.2	Règlements nationaux	Rien de connu
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique conformément à REACH n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: Nouveau format de la réglementation SDS 2015/830, toutes les sections ont été mises à jour pour inclure de nouvelles informations. Veuillez examiner les FDS avec précaution.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification harmonisée et Enregistrement(s) ECHA pré-existant Phosphoric Acid (CAS No. 7664-38-2).

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Jugement d'expert

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

PBT: PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Met. Corr. 1; Métal Corrosif, Catégorie 1

Skin Corr. 1B; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 1B

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2; L'oeil Irritation, Catégorie 2

Mention(s) de Danger

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Révision: 2.0 Date: 13 Mars 2017

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.